

BAREME HONORAIRES DE L'AGENCE A COMPTER DU 01 NOVEMBRE 2024

HONORAIRES MAXIMUM TRANSACTION VENTE

De 1 à 59 999 euros : 6000 euros TTC d'honoraires forfaitaires
De 60 000 à 99 999 euros : 7 000 euros TTC d'honoraires forfaitaires
De 100 000 à 149 999 euros : 8 000 EUR TTC d'honoraires forfaitaires
De 150 000 à 199 999 euros : 9 000 EUROS TTC d'honoraires forfaitaires
De 200 000 à 249 999 euros : 10 000 EUROS TTC d'honoraires forfaitaires
De 250 000 à 299 999 euros : 11 000 euros TTC d'honoraires forfaitaires
300 000 euros et plus : 4 % du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

HONORAIRES TTC MAXIMUM DE LOCATION A LA CHARGE DE CHAQUE PARTIE (bailleur et locataire)

- Pour les biens à usage d'habitation

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 7 €/m² à la charge de chaque partie (bailleur et locataire)

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m² à la charge de chaque partie (bailleur et locataire)

- Pour les garages et places de stationnement

1 mois de loyer hors charges à la charge de chaque partie (bailleur et locataire)

- Pour les locaux commerciaux et professionnels

1 mois de loyer hors charges à la charge du locataire

- Honoraires pour la rédaction d'un bail de location seulement : 130 euros TTC
-

HONORAIRES DE GESTION

5,5 % HT des loyers et charges encaissés

Garantie loyers impayés : 2,5 % du loyer charges comprises